

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE SIX AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 29/03/2021

Présents : LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, FAGE Monique,
MERCIER Dominique, SAUVAN-MAGNET Nadine, SERRES Olivier, DRANCOURT Bernard.

Excusés : ROUSSIN Françoise (a donné pouvoir à ROUSSIN Jean-Marie), SERVES Paul (a donné
pouvoir à VALOIS Christophe), EYDOUX Guy (a donné pouvoir à LASCOMBES Céline).

Secrétaire de séance : FAGE Monique

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du CM du 1^{er} mars 2021.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame LASCOMBES présente de manière synthétique le projet de budget général (M14) prenant en compte la réforme fiscale liée à la suppression de la Taxe d'Habitation et les mécanismes de compensation. L'état de notification des taux fait apparaître l'addition du taux de la part départementale de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 2020 à celui de la TFPB communale 2020. Egalement le produit du taux de Foncier Non Bâti (TFNPB) communal. Il en résulte un produit fiscal attendu. Selon la variation de ce produit, trop perçu ou moins perçu, la commune se verra appliquer un coefficient correcteur. Ce qui est le cas avec donc une contribution par la commune. Le Maire explique aux élus que la présentation de la recette fiscale en prévision du budget prévisionnel est réalisée sans toucher aux taux TFPB et TFNPB, et que les bases elles ont été revues à la baisse par les services de l'Etat. Il en résulte un montant total prévisionnel de 176 871 euros ce qui est inférieur au montant de 2020 avec le coefficient correcteur. Le Maire explique aux élus qu'elle se rapprochera des services fiscaux pour des questions bien précises.

Au vu des informations fournies par le Maire, l'avis favorable des membres de la commission Finances et de la Trésorerie dans l'élaboration du budget prévisionnel à l'équilibre, les élus votent à l'unanimité le maintien des taux tels qu'indiqués dans l'état de notification des taux.

VOTE DES SUBVENTIONS

En raison de la crise sanitaire et l'annulation des activités et manifestations, certaines associations locales n'ont pas souhaité percevoir la subvention 2020. Pour 2021, le montant habituel des subventions a été affecté cette année aux associations locales et certaines associations extérieures pour un montant de 5 402€. Celle du Syndicat des Vignerons a été majorée dans le cadre de Prévigrèle (compensant le retrait de la part départementale). Il est également possible qu'une demande de subvention exceptionnelle soit faite par certaines associations de la commune pour l'équilibre de leur propre budget suite à des annulations de manifestations cette année encore. Le Maire propose le vote des subventions telles qu'elles sont présentées et chaque demande exceptionnelle faite sera réévaluée en Conseil Municipal. Les élus approuvent le montant des subventions 2021.

PRESENTATION DU BUDGET GENERAL PREVISIONNEL 2021

Le Maire fait part que les dotations inscrites au budget ne sont qu'une estimation car elles n'ont été données que le jour J du Conseil, estimation basée sur celles de l'année dernière avec une légère baisse (effective comme chaque année). Elle en fait donc état oralement : les 3 dotations perçues pour 2021 sont globalement à la baisse, - 29%. Le Maire et les élus déplorent cette baisse inexorable.

Egalement le Maire présente les projets de travaux pour 2021 : Sécurisation de l'école (18 500€ TTC) ; Cour de l'école (16 500€ TTC bien que ce sera le projet le moins coûteux qui sera retenu à 10 920€ TTC) ; Aménagement des abords des 2 Plateformes d'Apport Volontaire (13 856€ estimation) et Voirie (30 000€, sans chiffrage et travaux précis actuellement). Les Restes à Réaliser (RAR) : Clocher Mairie (10 000€) et logiciels Etat civil et Cantine (3 000€). Tous les travaux (hors logiciels) ont bénéficié d'une participation financière du Département et de la Région Rhône-Alpes (sauf la cour de l'école dont les arbitrages auront lieu en mai).

Un point est fait sur les 2 emprunts en cours dont l'un prendra fin cette année.

Madame le Maire soumet le budget prévisionnel aux élus :

Dépenses de fonctionnement

Charges à carac. gén. (011)	115 695
Charges de personnel	178 620
Atténuation de produits	25 756
Charges gestion courante	32 579.12
Intérêts en cours	163
Amortissement	5 021
Dépenses imprévues	8 000
Virement section inv.	25 000
(à ventiler chapitre 011)	71 300
Total	462 134.12

Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges	14 200
Produits des services	19 100
Impôts et Attrib. Comp.	256 000
Dotations, TVA, particip.	51 300
Produits de gestion courante	27 700
Produit financier	100
Résultat reporté	93 734.12
Total	462 134.12

Dépenses d'investissement

Immobilisation corporelles	1 000
Opérations travaux	78 856

Recettes d'investissement

Subvention voirie	12 422
Subvention Travaux	21 295

Emprunt	7 219	FCTA, TLE	23 337
Besoin de financement (dont RAR	24 448.76 13 000)	Besoin de financement.	24 448.76
		Amortissements	5 021
		Virement du fonction.	25 000
Total	111 523.76	Total	111 523.76

Madame LASCOMBES a eu l'occasion lors du Conseil Municipal précédent de dire aux élus le sérieux et la disponibilité du personnel communal durant cette crise sanitaire. Elle tient à nouveau à les remercier alors qu'une nouvelle période de confinement est imposée, le personnel est toujours sur le pont au service de nous tous.

Le budget général prévisionnel 2021 est voté à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT PREVISIONNEL 2021

Le maire soumet les prévisions budgétaires :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Charges à caract. gén. (011)	36 320
Autres charges gestion courante	1 000
Amortissements	27 537.55
Dotations aux provisions	600
Dépenses imprévues	8 000
Virement à la sect. Invest	41 000
à ventiler au 011	82 013.69

Total **196 471.24**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Vente produits	55 600
Produits gestion courante	1 600
FCTVA	382
Transfert entre sections	2 136.92
Résultat reporté	136 752.32

Total **196 471.24**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Immobilisation	4 000
Opérations travaux	111 000
Amortissement	2 136.92
à ventiler Op.tvx	919.64

Total **118 056.56**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

FCTVA	1 332
Amortiss.	27 537.55
Résultat reporté	48 187.01
Virement section fonct	41 000

Total **118 056.56**

Les opérations de travaux en investissement concernent un provisionnement pour des travaux Eau (30 000€) et Assainissement (25 000€), Captages Prioritaires (1 000€), Schéma Directeur Eau (30 000€) et Mise à jour Schéma Directeur Assainissement (25 000€)

Le budget annexe E/A prévisionnel 2021 est voté à l'unanimité.

PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES (PNRBP) : vote d'adhésion ou non

Le Maire fait part des délais impartis pour procéder à ce vote. Elle fait part également à nouveau aux élus le vote défavorable à l'adhésion de la commune au Parc au moment de sa création, par délibération du 24 février 2012, ainsi que le vote défavorable à l'adhésion de la commune en tant que « commune associée » par délibération le 7 septembre 2015.

Elle a fait part au nouveau président, Monsieur Didier Claude BLANC et à la directrice du Parc, en présence des adjoints, le 3 mars dernier en mairie, des incohérences dans le démarrage du Parc et le pourquoi de la position de la commune à l'époque. Après un tour de table des élus, informés de ce que représente le Parc et de son évolution pour répondre aux besoins du territoire par des actions concrètes et cohérentes, une révision en cours des statuts et du règlement intérieur plus souples et plus ouverts, après que le Maire ait fait part de témoignages recueillis de locaux, comme ceux de communes voisines, adhérentes ou non adhérentes, de répondre au mieux aux élus qui se demandent les retombées pour la commune avec ce label, au vu du coût soit 0.5€/hab/an, l'ensemble des élus donnent un avis favorable à l'adhésion au PNRBP.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux Clocher Mairie : les travaux réalisés, à la suite de la rupture de certaines gouttières à l'intérieur du clocher, sont terminés et donnent satisfaction. Ces travaux ont eu le soutien du Département et de la Région.

Compteur Station de pompage : sur demande de l'Agence de l'Eau, le contrôle de ce compteur par un bureau indépendant a déterminé conforme le compteur et ce pour une durée de 7 ans.

Travaux Cour de l'école : comme il en a été question lors du vote du budget, et suite au report du Conseil d'Ecole à une date ultérieure en raison des nouvelles mesures sanitaires, il a été acté avec la Directrice d'école le choix (enrobé ou béton désactivé) de l'aménagement d'une partie de la cour afin que les élus votent le montant du projet : le choix se porte sur l'enrobé pour un montant de 10 920€ TTC. Le traçage au sol et l'achat de jeux sera en concertation avec la Coopérative scolaire et le Sou de l'Ecole. Les élus valident le devis.

CCEPPG/GEMAPI : Madame LASCOMBES, suite aux différentes réunions de commissions à la Communauté de Communes (Finances, Mutualisation) et les Conférences des Maires, tient à donner ces informations : concernant la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis 2018, depuis que cette charge a été transférée par l'Etat aux CC (délégué au SMBVL pour le territoire), le coût est prélevé directement sur le budget général de la CC. Il aurait pu en être autrement, notamment par le biais d'un budget annexe dont le coût aurait été financé par l'application d'une taxe additionnelle sur les taxes fiscales. Ce choix à l'époque n'a pas été fait, d'où l'impact sur les finances de la communauté pour l'année 2021 et à venir. Le prochain Conseil Communautaire devra prendre une décision.

CCEPPG/OM/TGAP : également suite aux différentes réunions à la Communauté (Finances, Développement durable, Conférences des Maires) le Maire tient à informer : le coût des Ordures Ménagères est financé par le budget général qui perçoit les recettes de la Taxe OM (TEOM). Or en plus d'être tributaire d'un marché de collecte et de traitement onéreux car peu de candidats à l'appel d'offre, la tonne d'ordures ménagères (hors tris

sélectifs), en plus de son coût donc, est taxée depuis 2019 par l'Etat d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe impacte actuellement le budget général sans qu'elle soit compensée par une réévaluation à la hausse de la TEOM. Cette TGAP passera de 24€ HT/T en 2019 à 37€ HT/T en 2021 et à 65€ HT/T à l'horizon 2025 ! L'ensemble des élus de la commune, comme tous les élus de la Communauté, sont scandalisés de cette taxe supplémentaire notamment pour les foyers les plus modestes financièrement, et l'effet pervers que cela peut provoquer sur l'effort collectif du tri sélectif et des projets en cours sur le compostage des OM organiques (déchets alimentaires) selon les élus du Conseil Municipal.

Dans ces deux situations les marges de manœuvre pour la Communauté sont quasi inexistantes, en plus de compromettre tout ce qui est engagé (même si l'on ne revient pas sur ce qui a été fait par le passé). Le Maire avait déjà fait part aux élus avant et après les élections de 2020 de ces perspectives, alarmistes mais non pris en compte). Maintenant, le budget 2021 de la Communauté est compliqué (tout comme celui de 2022) et les élus, Maires ou délégués, vont devoir faire des choix.

Séance levée à 22h15